



Délibération du Conseil Communautaire

Le mardi 30 juin 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Saint André de Double sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 24 juin 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Martine Pistarino – Françoise Bourgoïn – Christèle Durieux Pascal Devars – Patrick Gérard-Saigne – Monique Boineau-Serrano - Jean-Bruno Deroulède – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Philippe Bogaert – Hervé Toussaint – Fabrice Jaubert – Gérard Gobert – Michel Séjourné – Jean-Jacques Desprès – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Géry Denis – Nicolas Platon – Christine Laurent – Dominique Caillou – Cécily Bergier – Uriel Gadessaud – Danièle Delpy – Stéphane Durousseau – Franck Blanchardie – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Thierry Bacus – Priça Mortier – Florent Simon – Mélanie Célérier – Guillaume Durand- Joëlle SaintMartin- Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud
Titulaires absents	12	Jean-Pierre Prigul – Tierry Décima – Laëtitia Masclat – Clément Le Mercier – Gilles Mercier – Philippe Chotard – Karine Incardona – Jean-Pierre Paretour – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Pierre Albert Benedetti
Suppléants	3	Sandra Le Kverne pour la commune de Bertric-Burée Claude Faguet pour la commune de Bourg du Bost Marie-Christine Andrieux pour la commune de Petit-Bersac
Procuration	4	Laëtitia Masclat à Christèle Durieux Clément Le Mercier à Ludovic Gillaizeau Jean-Pierre Paretour à Joël De Luca Denis Ferrand à Florent Simon

DELIBERATION N° 2026 /106 : (Code Nomenclature /3.6)

DATE : 30 JUIN 2026

RAPPORTEUR : Didier Bazinet

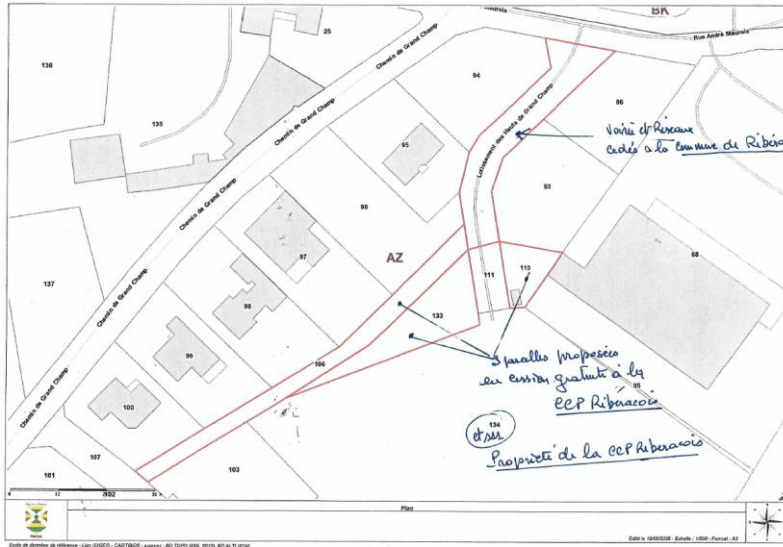
OBJET : Cession à titre gratuit de parcelles au profit de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois sises sur la commune de Ribérac

La CCPR est propriétaire des parcelles cadastrées section AZ n° 101, 102, 107, 103 et 134, classées en zone UB, situées au lieu-dit *Grand Champs* à Ribérac, pour une superficie totale de 13 591 m².

Ces parcelles jouxtent le lotissement à usage d'habitation *Les Hauts de Grand Champ*. L'association syndicale souhaite nous céder les parcelles n° 106, 110 et 133, d'une superficie totale de 992 m², dont l'entretien incomberait alors à la CCPR. L'association prendrait à sa charge les frais de notaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la cession à titre gratuit des trois parcelles mentionnées ci-dessus ;
- Désigne l'étude notariale de Me Alexandre DESAUTEL à Aubeterre-sur-Dronne pour établir l'ensemble des formalités nécessaires et rédiger les actes liés à ces cessions ;
- Précise que les frais liés à cette cession seront pris en charge par l'association syndicale *Les Hauts de Grand Champ*.
- Donne tous pouvoirs au Président, Monsieur Didier Bazinet, ainsi qu'au 1er Vice-Président, Francis Lafaye, pour signer l'ensemble des documents et actes relatifs à cette cession au profit de la CCPR.



Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 55
Votes contre : 0
Abstention : 0

Publié le 07/07/2026

La secrétaire de séance du 30 juin 2026
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Murielle CASSIER

